

L'activité des assistant-e-s maternel-le-s

Depuis 2008, année marquée par la fin de l'ancienne prestation aide à la famille pour l'emploi d'un-e assistant-e maternel-le agréé-e (Afeama), les informations du centre Pajemploi et de l'Agence centrale des organismes de Sécurité sociale (Acos), qui gèrent pour tous les régimes de Sécurité sociale, le complément de mode de garde (Cmg) de la prestation d'accueil du jeune enfant (Paje) fournissent une mesure fiable de l'évolution des effectifs des assistant-e-s maternel-le-s et de leurs employeurs. 2008 est également l'année du passage du seuil de l'agrément de trois à quatre enfants.

En 2010, 895 300 enfants âgés de moins de 6 ans ont bénéficié de ce mode d'accueil, soit une hausse de 3,6 % par rapport à 2009. Plus de six enfants sur dix étaient âgés de moins de 3 ans, une particularité partagée avec les établissements d'accueil du jeune enfant (Eaje), où cette tranche d'âge est également majoritaire, ces deux modes de garde étant plus ou moins développés selon le caractère urbain ou rural des territoires.

Entre 2009 et 2010, le nombre d'assistant-e-s maternel-le-s en activité augmentent de 2,7 % pour atteindre 306 256 professionnel-le-s, dont 1 434 hommes. Leur activité, assez hétérogène, est déterminée par des interactions, qui fixent le coût pour les parents, et se développent de façon très diversifiée selon les départements.



ALLOCATIONS
FAMILIALES

On dénombre environ 2,3 millions d'enfants âgés de moins de 3 ans en France (Métropole et départements ultramarins) inégalement répartis sur le territoire. La moitié des 36 682 communes françaises comptent moins de 14 enfants¹ de cette tranche d'âge, les trois quarts n'excèdent pas 36 enfants, et 10 % rassemblent à elles seules près de trois quarts des enfants âgés de moins de 3 ans.

L'accueil collectif davantage présent dans les pôles urbains, l'accueil individuel dans les communes rurales

Huit enfants âgés de moins de 3 ans sur dix, soit 1 870 000, sont domiciliés dans l'espace urbain qui regroupe près d'une commune sur deux. L'espace rural n'en compte que 360 200.

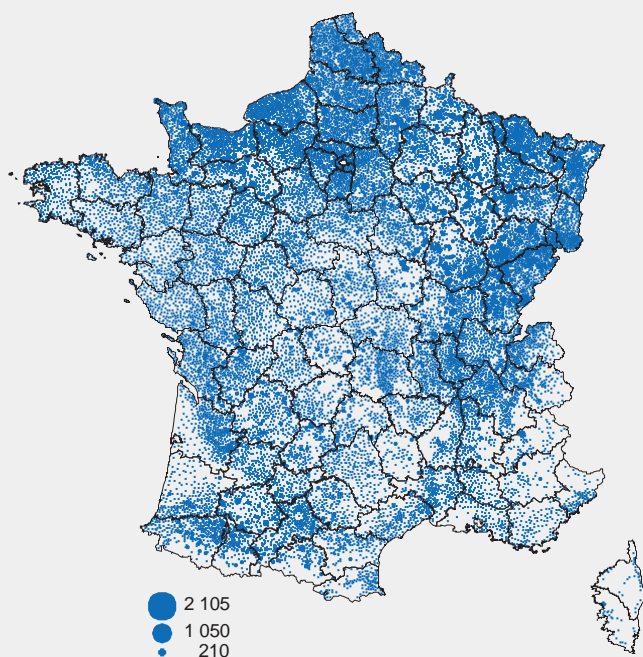
Cette concentration urbaine a des conséquences sur les formes d'accueil présentes sur le territoire. Environ 80 % de la garde collective est située sur les pôles urbains (tableau 1). On y dénombre 20,4 places en établissement d'accueil du jeune enfant (Eaje)² pour 100 enfants âgés de moins de 3 ans, mais seulement 10,4 assistant-e-s maternel-le-s sur la même tranche d'âge, pour une capacité théorique de 30 places. Les Eaje regroupant plus de la moitié des enfants âgés moins de 3 ans, ne sont présents que dans 12 % des communes. En effet, la

création d'un Eaje et la pérennité de son fonctionnement supposent non seulement des financements importants, mais également l'existence d'une population enfantine minimale.

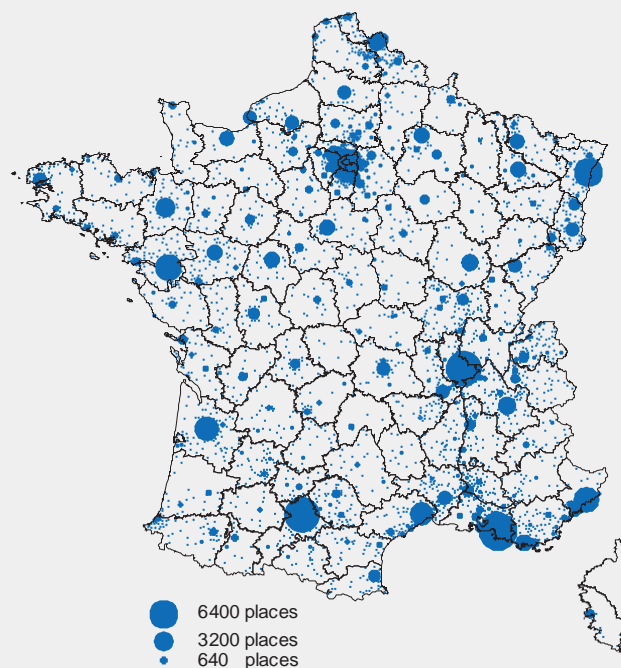
À l'inverse, dans les départements les plus ruraux, on recense proportionnellement moins d'Eaje³, la dispersion des populations et le faible potentiel financier des communes concourant à une concentration de l'offre sur l'accueil individuel. De ce fait, le recours aux assistant-e-s maternel-le-s est prédominant dans les communes rurales : 17,5 assistant-e-s maternel-le-s pour 100 enfants âgés de moins de 3 ans. Ainsi, en 2010 la capacité théorique de 50,7 enfants sur la base d'un accueil moyen est de 2,9 enfants, alors que l'accueil collectif n'y propose que 7,6 places.

Étendue et réactivité de l'offre pour les assistant-e-s maternel-le-s, densité, mais contrainte de l'infrastructure et des financements pour les Eaje, les deux modes d'accueil, individuel et collectif, se développent sur des périmètres fonctionnels complémentaires. L'offre la plus importante relève toutefois des assistant-e-s maternel-le-s : en 2010, 306 256 assistant-e-s maternel-le-s ont accueilli 895 309 enfants âgés de moins de 6 ans (carte 1), dont 606 000 âgés de moins de 3 ans, soit plus du double du nombre de places proposées par les Eaje (carte 2).

Carte 1 - Nombre d'assistant-e-s maternel-le-s en activité en 2010



Carte 2 - Nombre de places agréées en Eaje en 2010



Sources : Acooss, centre Pajemploi, Cnaf-Image, situation au 31 décembre 2010.

Sources : Cnaf, situation 2010 provisoire en juillet 2011.

Note : les établissements non bénéficiaires d'une prestation de service ne sont pas pris en compte.

Entre 2009 et 2010, le nombre d'assistant-e-s maternel-le-s en activité a augmenté de 2,7 %

En novembre 2010, en France, 306 256 assistant-e-s maternel-le-s ont gardé en moyenne 2,9 enfants chacun-e. Les effectifs de ces professionnel-le-s ont progressé de 2,7 % en un an, un peu moins que le nombre d'enfants âgés de moins de 6 ans accueillis (895 300). Quant au nombre d'enfants âgés de moins de 3 ans concernés par ce mode d'accueil, on enregistre une augmentation de 4 %, alors que la hausse de la population de cette tranche d'âge est de 0,7 % sur la France entière.

Les évolutions les plus fortes, entre 6 et 12 %, touchent les départements où la densité des assistant-e-s maternel-le-s est la plus faible (carte 3). Il s'agit des départements d'Outre-mer (Dom), de la Haute-Corse, du pourtour méditerranéen et des Alpes, où le nombre d'assistant-e-s maternel-le-s n'excède pas 10 % des enfants âgés de moins de 3 ans.

Au total près de la moitié des départements ont connu une hausse du nombre d'assistant-e-s maternel-le-s supérieure à 2 %, taux qui sépare en deux l'ensemble des départements. La pointe de la Bretagne, la Haute-Normandie, le Nord - Pas-de-Calais, la Champagne-Ardenne, et l'Aquitaine, sont les régions où la croissance va de pair avec une densité moyenne de 14 assistant-e-s maternel-le-s pour 100 enfants âgés de moins de 3 ans sur une échelle comprise entre 3 et 24 en France métropolitaine.

Quarante-trois départements dont le nombre d'assistant-e-s maternel-le-s a progressé de moins de 2 %, ou est resté stable, ont en commun une bonne couverture en moyenne d'environ 17 professionnel-le-s pour 100 enfants âgés de moins de 3 ans. Les effectifs ont baissé entre 1 % et 9 % dans huit départements ruraux. À l'exception de la Corse-du-Sud et de l'Ariège, le nombre d'enfants âgés de moins d'1 an a diminué également depuis trois ans.

Tableau 1 - Les enfants âgés de moins de 3 ans et l'offre d'accueil individuel et collectif par types de territoires en 2010

2 333 712 enfants Caf et Msa âgés de moins de 3 ans sur 35 609 communes			305 256 assistant-e-s maternel-le-s sur 26 924 communes			10 820 Eaje sur 4 404 communes			
Territoires par rangs décroissants	Nombre d'enfants Caf et Msa âgés de moins de 3 ans	%	Nombre d'assistant-e-s maternel-le-s	%	Pour 100 enfants Caf et Msa âgés de moins de 3 ans	Territoires par rangs décroissants	Nombre de places agréées	%	Pour 100 enfants Caf et Msa âgés de moins de 3 ans
■ Pôle urbain	1 364 444	59	141 737	46	10,4	■ Pôle urbain	278 920	79	20,4
■ Couronne périurbaine	385 355	17	75 901	25	19,7	■ Couronne périurbaine	28 049	8	7,3
■ Commune rurale	360 087	16	62 851	21	17,5	■ Commune rurale	27 272	8	7,6
■ Communes multipolarisées	120 219	5	22 960	7	19,1	■ Communes multipolarisées	6 426	2	11,3
■ Départements ultramarins	86 205	4	1 565	1	1,8	■ Départements ultramarins	9 714	3	5,3
France entière (36 682 communes)	2 316 310	100	306 256	100	13,1	France entière	351 129	100	15

Sources : Ccmsa-Acooss, centre Pajemploi, Cnaf-Image, Mneaje, effectifs provisoires 2010 en juillet 2011.

Note : 1 % des communes n'ont pu être sectorisées et ne sont pas prises en compte dans les distributions territoriales.

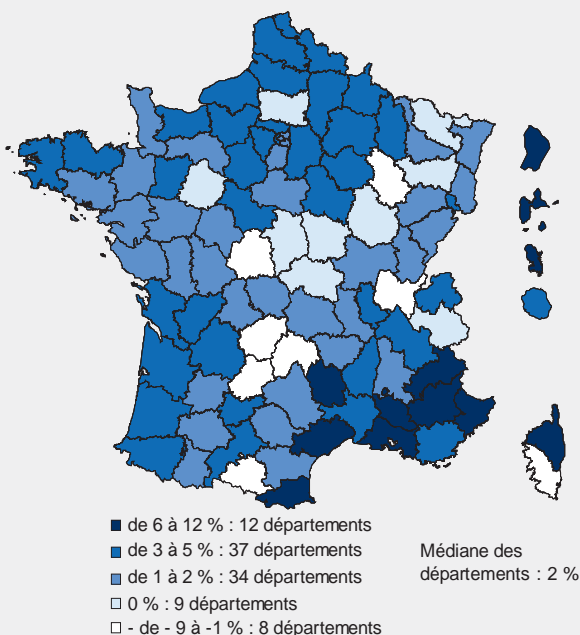
Tableau 2 - Répartition des assistant-e-s maternel-le-s selon le nombre et l'âge des enfants accueillis en 2010

Nombre d'assistant-e-s maternel-le-s agréé-e-s accueillant	France entière	%
■ Deux enfants dont au moins un âgé de moins de 3 ans	67 311	22
■ Trois enfants dont au moins deux âgés de moins de 3 ans	59 322	19,4
■ Un enfant âgé de moins de 3 ans	46 909	15,3
■ Quatre enfants dont au moins deux âgés de moins de 3 ans	44 447	14,5
■ Cinq enfants ou plus dont une majorité âgée de moins de 3 ans	33 623	11
■ Un enfant âgé de 3 à moins de 6 ans	15 895	5,2
■ Trois enfants dont au moins deux âgés de 3 à moins de 6 ans	14 675	4,8
■ Cinq enfants ou plus dont une majorité âgée de 3 ans à moins de 6 ans	12 076	3,9
■ Deux enfants âgés de 3 à moins de 6 ans	6 558	2,1
■ Quatre enfants dont au moins trois âgés de 3 à moins de 6 ans	5 440	1,8
Total	306 256	100

Sources : Acoiss, centre Pajemploi, Cnaf-Image.

À cette croissance des effectifs, se rajoute le relèvement du seuil d'agrément à quatre enfants⁴ en 2008. Le nombre d'assistant-e-s maternel-le-s accueillant quatre enfants ou plus a augmenté de 5 %, soit 5 000 professionnel-le-s supplémentaires. Cependant, l'application de ce relèvement par les conseils généraux n'est pas systématique et s'inscrit dans la durée. En effet le seuil de l'agrément est individualisé et peut être limité, notamment au cours de la première année d'exercice. Par ailleurs, l'évolution du nombre d'agrément n'entraîne pas forcément une augmentation de la capacité d'accueil dans les mêmes proportions.

Ainsi, l'accueil des assistant-e-s maternel-le-s est très diversifié et n'est pas réductible au cadre légal de l'agrément qui ne concerne que les enfants accueillis simultanément. La stratégie d'activité des professionnel-le-s, les besoins des familles et l'amplitude de l'accueil contribuent à cette diversité : 95 600 assistant-e-s maternel-le-s, soit un peu plus de trois sur dix, ont gardé quatre enfants ou plus au cours du mois de novembre 2010, tandis que 20 % n'en accueillait qu'un seul (tableau 2).

Carte 3 - Évolution du nombre d'assistant-e-s maternel-le-s en activité de 2009 à 2010

Sources : Acoiss, centre Pajemploi, Cnaf-Image, situation au 30 novembre 2010.

L'amplitude de l'accueil a peu varié. Près de six assistant-e-s maternel-le-s sur dix travaillent entre 144 et 432 heures par mois (tableau 3), soit un accueil théorique compris entre un et trois enfants à temps plein sur la base de 36 heures hebdomadaires (35 heures + 1 heure supplémentaire pour le trajet).

Tableau 3 - Répartition des assistant-e-s maternel-le-s selon le nombre d'heures rémunérées en 2010

Nombre d'assistant-e-s maternel-le-s par tranches d'heures de garde rémunérées	France entière	%
■ Moins de 144 heures de garde mensuelles	61 517	20,1
■ Entre 144 et moins de 288 heures de garde mensuelles	97 017	31,7
■ Entre 288 et moins de 432 heures de garde mensuelles	83 386	27,2
■ Entre 432 et moins de 576 heures de garde mensuelles	44 625	14,6
■ 576 heures de garde mensuelles et plus	19 711	6,4
Total	306 256	100

Sources : Acoiss, centre Pajemploi, Cnaf-Image.

L'accueil correspondant à trois enfants à temps plein (entre 432 heures et 576 heures) ne concerne que 15 % des professionnel-le-s, celui équivalent à quatre enfants (576 heures), nouveau seuil légal de l'accueil, un peu plus de 6 %, soit 19 700 assistant-e-s maternel-le-s sur 306 000. Sur cette dernière tranche, l'évolution entre 2009 et 2010 est la plus sensible atteignant 17 % alors que les autres ne dépassent pas 4 %. Un constat à relativiser, car les effectifs concernés restent faibles : par rapport à 2009, 2 800 assistant-e-s maternel-le-s supplémentaires ont accueilli l'équivalent de quatre enfants à temps plein sur la France entière.

Un coût mensuel moyen de 404 euros pour les parents, en augmentation de 3 % par rapport à 2009

Sur la France entière le coût mensuel net moyen⁵ pour les familles, avant déduction du complément de mode de garde (Cmg) de la prestation d'accueil du jeune enfant (Paje), s'élève à 404 euros en 2010, en augmentation de 3 % par rapport à 2009, le double de l'évolution de l'indice Insee des prix à la consommation pour les services sur la même période. Le coût mensuel reflète la diversité de l'usage, déterminé par trois facteurs : le salaire négocié entre l'assistant-e maternel-le et la famille employeur qui ne peut excéder cinq Smic horaires, l'amplitude de l'accueil et le nombre d'enfants gardés par famille.

ENCADRÉ 1

Les sources Imaje

Dans le cadre du projet indicateurs de mesure de l'accueil du jeune enfant (Imaje) la Caisse nationale des Allocations familiales (Cnaf), l'Agence centrale des organismes de Sécurité sociale, caisse nationale des Urssaf (Acoss), et la Caisse centrale de la Mutualité sociale agricole (Ccmsa) partagent les données de leurs bases de gestion sur la petite enfance. Les informations concernant les assistant-e-s maternel-le-s sont extraites chaque année des bases du centre Pajemploi. Sauf mention contraire, les effectifs des familles et des enfants sont constitués par agrégation des informations des régimes général et agricole. Les enfants pris en compte ici sont donc des enfants à charge de familles bénéficiant au moins d'une prestation légale versée à la date de référence. Les enfants des familles (avec un seul enfant) ne bénéficiant d'aucune prestation ne sont donc pas pris en compte. Ce biais induit est de l'ordre de 1 % pour les familles avec de jeunes enfants.

Cette méthode de dénombrement diffère de celle de l'Insee sur deux points. Le premier est le calcul de l'âge calculé au 31 décembre (âge en différence de millésime), alors que le recensement se réfère à l'âge révolu, c'est-à-dire l'âge atteint lors du dernier anniversaire à la date du recensement. La seconde différence concerne la domiciliation des familles, actualisée chaque année à la même date dans les bases de gestion, alors que le recensement combine des résultats pluriannuels.

Les coûts les plus élevés se situent dans les départements d'Ile-de-France. Ils sont supérieurs à 600 euros dans les Hauts-de-Seine et à Paris, à 500 euros pour le Val-de-Marne, la Seine-Saint-Denis et les Yvelines. Ces départements connaissent tous un nombre faible d'assistant-e-s maternel-le-s : moins de 7 pour 100 enfants âgés de moins de 3 ans, soit environ la moitié moins que la France métropolitaine. Leurs rémunérations y sont également les plus élevées, une situation également présente dans les départements ultramarins, ainsi que sur le pourtour méditerranéen. Cette offre limitée et d'autres éléments, comme le prix du foncier et la capacité de financement des parents, expliquent sans doute ces coûts élevés.

À l'inverse, une bonne densité d'assistant-e-s maternel-le-s peut se traduire, sans que cela soit automatique, par des rémunérations au-dessous de la moyenne, limitant le coût de la garde pour les parents. C'est le cas de la Manche, de l'Orne et de la Mayenne à l'ouest, de l'Aisne et de la Meurthe-et-Moselle à l'est.

À ces interactions se rajoutent les logiques d'usage, notamment l'amplitude de la garde. Ainsi l'Ille-et-Vilaine conjugue un nombre important d'assistant-e-s maternel-le-s et d'enfants gardés avec une forte amplitude horaire, le coût y est élevé,

421 euros par mois et par famille. Les Vosges bénéficient également d'une bonne couverture de professionnel-le-s, mais le nombre d'enfants gardés et l'amplitude de l'accueil sont plus faibles, ainsi que le coût, 311 euros par mois et par famille.

L'augmentation du coût de la garde par un-e assistant-e maternel-le n'est pas uniforme sur le territoire. Dans un peu plus d'un tiers des départements, elle n'excède pas 2 %. C'est le cas en Ille-et-Vilaine, département à dominante urbaine caractérisé par un recours aux assistant-e-s maternel-le-s et un taux d'activité des parents importants, ou en Corrèze, département essentiellement rural où le recours à la garde individuelle est prépondérant, ou encore dans les départements du pourtour méditerranéen de l'Hérault aux Alpes-maritimes où ce mode de garde est moins utilisé par les familles. Dans ces derniers départements le niveau élevé des rémunérations des assistant-e-s maternel-le-s pourrait suggérer une régulation de l'offre à partir d'un certain plafond, mais le phénomène est loin d'être systématique. Ce n'est pas non plus dans les départements où les salaires sont les plus faibles que la hausse est la plus forte.

Les augmentations les plus fortes, supérieures à 4 %, concernent les Alpes-de-Haute-Provence, la Haute-Corse, le Cantal, la Meurthe-et-Moselle, les Pyrénées-Orientales et la Martinique, avec la même variété de profils, par exemple un nombre important d'heures rémunérées par enfant pour la Martinique et une situation inverse pour la Meurthe-et-Moselle.

Cette diversité souligne l'importance des interactions qui se jouent autour de ce mode de garde individuelle : critères de choix et besoins des parents, rapports entre la demande et l'offre disponible, importance des situations locales où les déplacements domicile-travail sont de plus en plus déterminants. En 2010, plus du tiers des enfants âgés de moins de 6 ans sont accueillis par les assistant-e-s maternel-le-s hors de leur commune de résidence.

En 2010, un salaire horaire net médian par enfant gardé de 2,97 euros avec des disparités importantes entre le Nord et le Sud de la France

Le salaire horaire est calculé en rapportant le salaire net, congés payés inclus, perçu par les assistant-e-s maternel-le-s au nombre d'heures de garde effectuées, ce qui permet de comparer les niveaux de rémunération, indépendamment du nombre d'enfants accueillis et de l'amplitude horaire de la garde. En 2010, le salaire horaire médian, qui sépare en deux la population des assistant-e-s maternel-le-s, était de 2,97 euros sur la France entière. Il a augmenté de 3,1 % en un an (tableau 4).

Tableau 4 - Évolution de la distribution des salaires horaires nets par enfant gardé des assistant-e-s maternel-le-s

Distribution des salaires horaires nets des assistant-e-s maternel-le-s en activité par enfant gardé	2009	2010	% évolution annuelle
■ 10 % des assistant-e-s maternel-le-s sont sous ce montant	2,29	2,36	3,1
■ 25 % des assistant-e-s maternel-le-s sont sous ce montant	2,55	2,62	2,7
■ Montant qui sépare en deux la population des assistant-e-s maternel-le-s	2,88	2,97	3,1
■ 25 % des assistant-e-s maternel-le-s sont au-dessus de ce montant	3,28	3,36	2,4
■ 10 % des assistant-e-s maternel-le-s sont au-dessus de ce montant	3,74	3,83	2,4

Sources : Acoss, centre Pajemploi, Cnaf-Image.

Tableau 5 - Évolution de la distribution des indemnités horaires entre 2009 et 2010

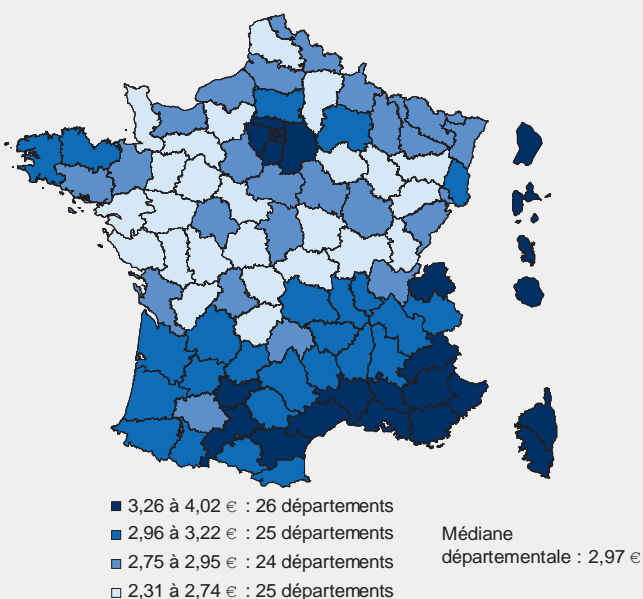
Évolution de la distribution des indemnités horaires des assistant-e-s maternel-le-s en activité	2009	2010
■ 10 % des assistant-e-s maternel-le-s sont sous ce montant)	0,25	0,25
■ 25 % des assistant-e-s maternel-le-s sous ce montant	0,30	0,30
■ Montant qui sépare en deux la population des assistant-e-s maternel-le-s	0,36	0,36
■ 25 % des assistant-e-s maternel-le-s sont au-dessus de ce montant	0,49	0,49
■ 10 % des assistant-e-s maternel-le-s sont au-dessus de ce montant	0,68	0,67

Sources : Acooss, centre Pajemploi, Cnaf-Image.

Cette dispersion des salaires horaires se confirme également à l'échelle départementale : le montant médian y varie entre 2,31 euros dans l'Orne et 4,02 euros dans la Haute-Corse. À la différence du coût pour les parents, dont il est un des déterminants, il correspond sensiblement à la densité des assistant-e-s maternel-le-s.

À l'exception de la région parisienne les salaires les moins élevés se retrouvent sur un axe allant du grand Ouest à la Franche-Comté (carte 4), où le recours à ce mode de garde est historiquement privilégié par les familles⁶. L'Oise, la Marne et le Haut-Rhin, qui sont un peu atypiques, ont en commun une proportion moindre de professionnel-le-s pour les enfants âgés moins de 3 ans. Autres exceptions : le Finistère et les Côtes-d'Armor qui partagent de forts indices conjoncturels de fécondité et taux d'activité des parents. L'augmentation du nombre d'assistant-e-s maternel-le-s y est aussi supérieure aux autres départements bretons, autre signe d'une tension entre l'offre et la demande.

Carte 4 - Montants des salaires horaires nets médians par enfant gardé des assistant-e-s maternel-le-s en 2010



Sources : Acooss, centre Pajemploi, Cnaf-Image, situation au 30 novembre 2010.

ENCADRÉ 2

Zonage en aires urbaines

Le découpage de la France en zones urbaines, périurbaines et rurales utilisé ici reprend la nomenclature de zonage en aires urbaines et les déplacements domicile-travail de l'Insee. Un pôle urbain est une unité urbaine offrant au moins 5 000 emplois et qui n'est pas située dans la couronne périurbaine d'un autre pôle urbain. Une couronne périurbaine recouvre l'ensemble des communes de l'aire urbaine à l'exclusion de son pôle urbain. Les communes multipolarisées sont situées hors des aires urbaines (pôle urbain et couronne périurbaine), dont au moins 40 % de la population ayant un emploi travaillent dans plusieurs aires urbaines, sans atteindre ce seuil avec une seule d'entre elles, et qui forment avec elles un ensemble d'un seul tenant. Ces trois catégories constituent l'espace à dominante urbaine, toutes les autres communes constituant l'espace à dominante rurale.

Les salaires nets horaires les plus élevés sont localisés dans le Sud de la France, sur un axe allant de la région Aquitaine à Rhône-Alpes, le pourtour méditerranéen concentrant avec les Dom les montants les plus élevés. Cette répartition correspond assez précisément à celle du nombre d'assistant-e-s maternel-le-s en activité pour 100 enfants âgés de moins de 3 ans : leur densité va de 11 à 21 de l'Aquitaine à Rhône-Alpes et tombe à moins de 10 sur le pourtour méditerranéen, ce qui est également le cas dans les départements ultramarins. Cette offre plus faible va de pair avec un nombre important d'enfants gardés, notamment dans le Languedoc-Roussillon, où le nombre moyen d'enfants accueillis est supérieur à celui de la France entière. L'amplitude de la garde y est aussi plus élevée, particulièrement en Aquitaine et dans le Midi-Pyrénées où près du quart des assistant-e-s maternel-le-s effectuent plus de 432 heures par mois contre seulement 21 % sur la France entière.

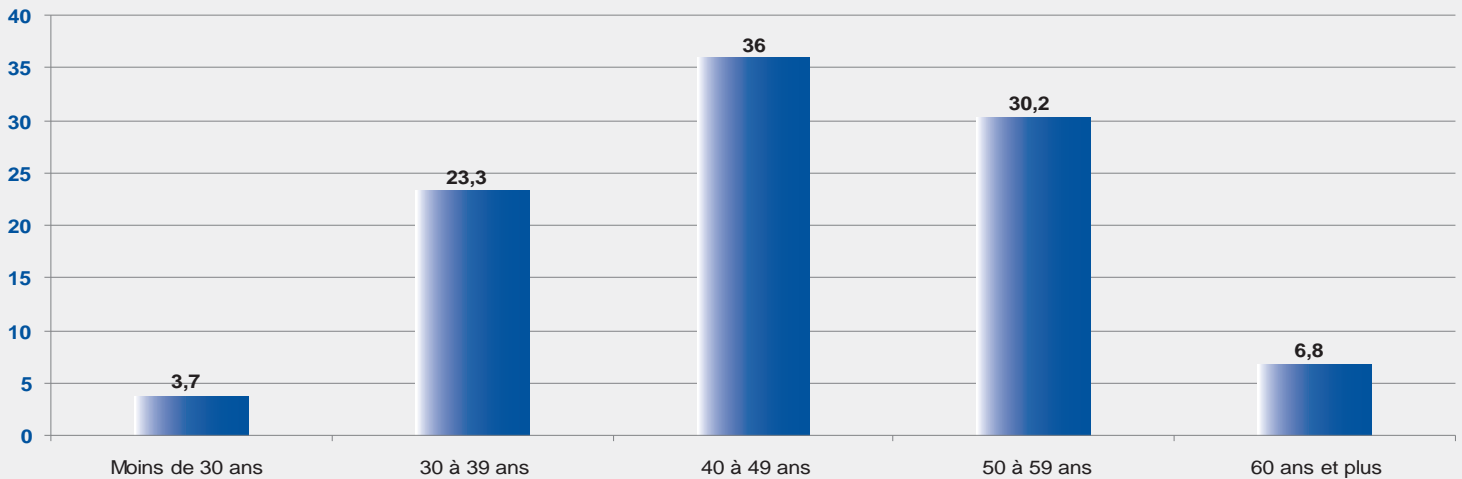
Des indemnités d'entretien comprises entre 0,25 euros et 0,67 euros par heure

Les indemnités d'entretien sont perçues par les assistant-e-s maternel-le-s en complément de leur salaire et recouvrent les charges générales nécessaires à l'entretien des enfants à l'exclusion des repas. La notion d'indemnités horaire signifie qu'elles ont été rapportées au nombre d'heures d'accueil effectuées. Leurs montants évoluent peu au cours des années, mais cette stabilité masque des disparités importantes suivant les départements (tableau 5).

Alors que la médiane des indemnités horaires est de 0,36 euros sur la France entière, ce montant varie du simple au double selon les départements : 0,31 euros pour l'Orne et 0,68 euros à Paris. Entre ces deux extrêmes, les montants sont fortement variés et différents de la distribution des salaires caractérisée par une dichotomie entre le Nord et le Sud de la France. Le seul point commun entre ces deux composantes de la rémunération des assistant-e-s maternel-le-s est la concentration des montants les plus élevés sur la région parisienne et dans une moindre mesure sur les départements ultramarins et la Haute-Corse, les territoires où la densité des assistant-e-s maternel-le-s est la plus faible.

Vingt-deux autres départements présentent des montants au-dessus de la médiane nationale, avec une certaine continuité géographique : Alsace, Picardie, et Rhône-Alpes.

Graphique 1 - Les classes d'âge des assistant-e-s maternel-le-s en activité en 2010 (en %)



Sources : AcoSS, centre Pajemploi, Cnaf-Imaje, situation au 30 novembre 2010.

La majorité des départements présentent une mosaïque de profils. Ainsi en Loire-Atlantique où la densité des assistant-e-s maternel-le-s est forte et les salaires peu élevés, le montant médian des indemnités horaires atteint 0,38 euros. À l'inverse dans le Tarn-et-Garonne, où la densité des assistant-e-s maternel-le-s est moindre, mais les salaires plutôt élevés, le montant des indemnités d'entretien est de 0,33 euros. Cette diversité peut être l'indice d'une négociation individualisée entre les parents et les professionnel-le-s, d'autant plus qu'elle joue sur des montants très limités.

La pérennité de l'offre de garde des assistant-e-s maternel-le-s n'est pas établie à moyen terme

Le profil vieillissant de la profession a peu évolué sur les trois dernières années : plus du tiers des assistant-e-s maternel-le-s sont âgé-e-s de plus de 50 ans (graphique 1) ; près des trois quarts de plus de 40 ans. En effet, la profession se caractérise par un âge moyen d'entrée atypique, 40 ans en 2008, ainsi que des départs à la retraite plus tardifs. Jusqu'à présent, ces professionnel-le-s exercent souvent leur métier après avoir élevé leurs propres jeunes enfants ; or l'âge au premier enfant n'a cessé d'augmenter depuis vingt ans, dépassant 30 ans en 2010. Le nombre d'assistant-e-s maternel-le-s âgé-e-s de moins de 30 ans est très faible : un peu plus de 11 000 (3,7 %), dont 1 804 âgé-e-s de moins de 25 ans.

En l'absence de développement significatif de la profession, le déficit générationnel pourrait s'accroître dans les prochaines années. Toutefois, une ressource potentielle existe : en mars 2010, environ 153 000 demandeurs d'emploi recensés en France métropolitaine dans le répertoire opérationnel des métiers et des emplois (Rome) de Pôle emploi le sont sous la catégorie « assistance auprès d'enfants », dont 74 000 sous l'appellation « assistant-e maternel-le »⁷. Les actions entreprises par la direction de la Sécurité sociale et Pôle emploi pour orienter ces demandeurs d'emploi vers le métier d'assistant-e maternel-le sont de nature à faire évoluer le profil de la profession. Cependant pour les plus jeunes, le fait de devoir disposer d'un logement adapté à l'accueil d'enfants en bas âge peut constituer un frein, auquel leurs ainé-e-s n'étaient pas confronté-e-s. La hausse du prix du logement, notamment dans l'espace urbain, pourrait entraîner un éloignement entre l'offre de garde individuelle portée par une profession, dont le salaire net mensuel moyen reste peu élevé⁸, et des familles souvent biactives, disposant de ressources plus conséquentes.

Gérard Bideau ■
Cnaf - Dser

■ Notes

- (1) Au sens des Caf et de la Msa, soit selon les sources Bgmmsa10, Imaje, Cnaf et Cmsa.
- (2) Les Eaje regroupent les crèches et haltes-garderies depuis le décret n° 2000-762 du 1^{er} août 2000.
- (3) Rapport d'information de M. Jean-Marc Juilhard, fait au nom de la commission des affaires sociales n° 545 (2008-2009) – Sénat 8 juillet 2009.
- (4) Loi n° 2008-1330 du 17 décembre 2008 – article 108, avant cette date l'accueil, sauf dérogation, était limité à trois enfants accueillis simultanément.
- (5) Le coût mensuel moyen recouvre le salaire mensuel net du mois de novembre, congés payés inclus, ainsi que les indemnités d'entretien. Ces montants sont divisés par le nombre de familles ayant rémunéré un-e assistant-e maternel-le sur la même période, afin de déterminer le coût moyen par mois.
- (6) Lebras H. et Bertaux S., *Géographie des modes de garde de la petite enfance*, Ined, rapport pour la Cnaf, mars 1999.
- (7) Sources : direction des statistiques, enquête et prévisions, Pôle emploi.
- (8) 900 euros mensuels en novembre 2010, source AcoSS, centre Pajemploi et Cnaf-Imaje.

■ Pour en savoir plus

- ▶ Besacrier M., Bideau G. et Tesson C., 2010, *Les assistant-e-s maternel-le-s en France en 2008 : des accueils et des salaires variés*, **Politiques sociales et familiales**, n° 99
- ▶ Bideau G., Collin B. et Vong M., 2009, *270 000 assistant-e-s maternel-le-s en activité sur 26 000 communes en 2007, l'e-ssentiel*, n° 85.
- ▶ Collin B., Daché N., Prioux G., Tromparent S. et Vong M., 2010, *Les particuliers employeurs en 2009 : un secteur en croissance malgré la crise*, **Acoss stat**, n° 116.
- ▶ Daché N., Tesson C., Tromparent S. et Vong M., 2011, *Particuliers employeurs au deuxième trimestre 2011*, **Acoss stat**, n° 135.
- ▶ Daché N., Tesson C., Tromparent S. et Vong M., 2011, *Particuliers employeurs au premier trimestre 2011*, **Acoss stat**, n° 130.
- ▶ Pélamourgues B. et Thibault F., 2010, *En 2008, près d'un enfant sur deux âgé de moins de 3 ans bénéficie d'un mode d'accueil collectif ou individuel*, **l'e-ssentiel**, n° 101.

Directeur de la Publication
Hervé Drouet
Directrice de la rédaction
Christine Chambaz
Directrice adjointe de la rédaction
Delphine Chauffaut
Rédactrice en chef et abonnements
Lucienne Hontarrède
Maquettiste
Ysabelle Michelet

Contact : lucienne.hontarrede@cnaf.fr
Tél. : 01 45 65 57 14

Cnaf - 32 avenue de la Sibelle
75685 Paris Cedex 14
Tél. : 01 45 65 52 52
N° ISSN : 1638 - 1769